



# DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

## GRIPPE AVIAIRE

# CONDUITE A TENIR PAR LE POLICIER



# GRIPPE AVIAIRE

## 1 DE QUOI S'AGIT-IL

C'est une maladie virale très contagieuse affectant principalement les oiseaux éventuellement d'autres espèces animales (porc) et qui dans des conditions très restrictives peut affecter l'homme. Les cas humains constatés semblent liés à un contact étroit avec les oiseaux malades et infectés, notamment par le biais de leurs sécrétions et déjections.

## 2 QUELLE EST LA SITUATION DANS LE MONDE

Depuis 2003, l'épidémie de grippe aviaire sévit en Asie dans les élevages de volailles et se propage vers l'Europe. Des moyens de lutte sont mis en place, épidémiosurveillance dans les élevages, mesure de confinement, recherche de vaccin etc... pour limiter sa propagation. En France aucun foyer de grippe aviaire hautement pathogène n'a été constaté jusqu'à présent.

En mai 2005 l'OMS recense officiellement 92 cas de contamination d'humains par les oiseaux en Asie dont 52 qui se sont conclus par le décès des patients (principalement au Vietnam). Ce même rapport n'établit aucune contamination interhumaine prouvée.

## 3 POURQUOI INQUIETE T'ELLE

La transmission du virus de la grippe aviaire à l'homme est exceptionnelle mais possible. Chez une personne déjà atteinte de la grippe humaine elle risque de favoriser des échanges génétiques entre les deux virus pouvant entraîner l'apparition d'un nouveau type d'infection virale à laquelle l'homme serait plus vulnérable. Néanmoins en l'état actuel des recherches conduites en laboratoire le risque de transmission du virus entre êtres humains dont aucun cas n'a été recensé à ce jour est considéré par les chercheurs comme quasiment nul.

## 4 EN CAS DE MORT SUSPECTE D'OISEAUX CONTACTER OU PREVENIR

### Animaux sauvages :



- 1° La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) maillon de la chaîne de surveillance d'alerte et de lutte contre les maladies des animaux.
- 2° Les autorités administratives Préfet ou Sous-Préfet, le Maire
- 3° Le procureur de la République.

### Animaux domestiques :

- 1° La DDSV
- 2° La direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- 3° Les autorités administratives Préfet ou Sous-Préfet, le Maire.
- 4° Le procureur de la République.



# COMMENT SE TENIR INFORMÉ

## LES SITES PUBLICS A CONSULTER

Ministère de l'Agriculture:  
<http://www.agriculture.gouv.fr>

OMS (Organisation mondiale de la santé):  
<http://www.who.int/fr/index.html>



Ministère de la santé et des solidarités:  
<http://www.santé.gouv.fr>

AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments):  
<http://www.afssa.fr>

Site internet du Premier Ministre:  
<http://www.premier-ministre.gouv.fr>

GROG (groupes régionaux d'observation de la grippe):  
<http://www.grog.org.fr>

OIE (Office international des épizooties):  
<http://www.oie.int/>

INVS (institut de veille sanitaire):  
<http://www.invs.santé.fr>

INVS (institut de veille sanitaire):  
<http://www.invs.santé.fr>

## NUMERO D'APPEL SUR LA GRIPPE AVIAIRE

Le Ministre de la santé et des solidarités a mis en place un numéro d'appel sur la grippe aviaire pour donner des informations aux voyageurs ainsi que la liste des pays touchés par la grippe aviaire et des recommandations sanitaires.



**Info : Grippe Aviaire 0 825 302 302**

# COMMENT SE PROTÉGER



1

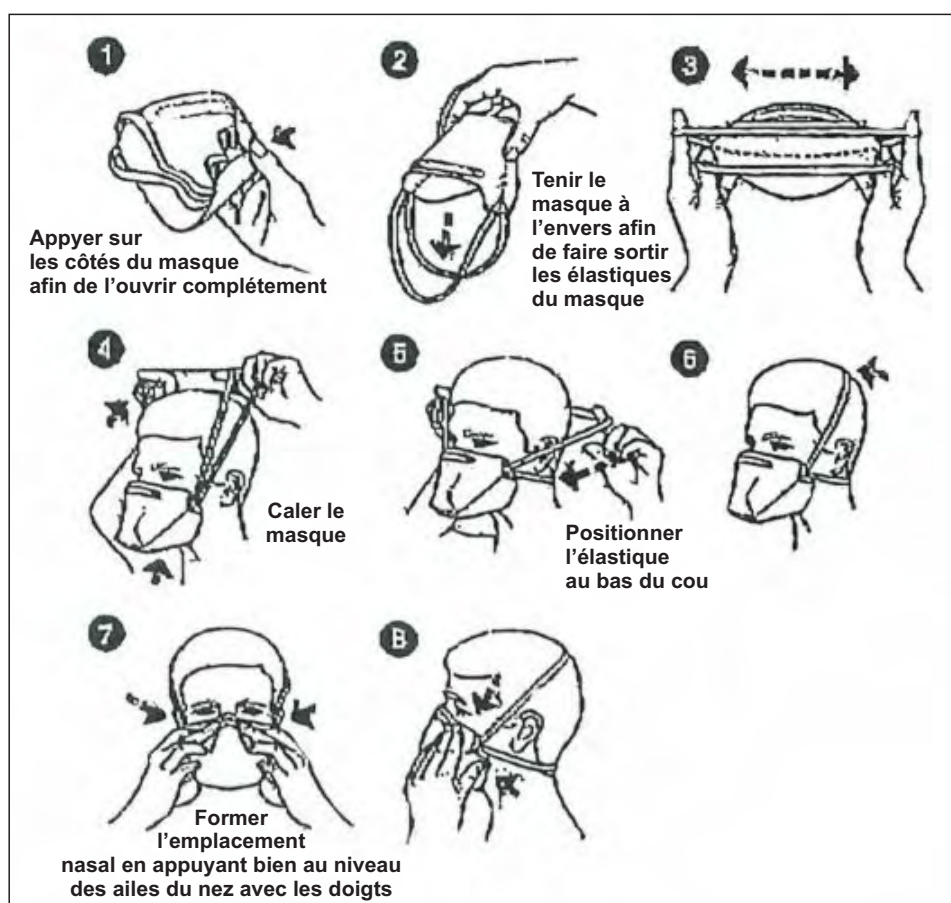
## PORTER DES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRES DE TYPES FFP2

Afin d'assurer la protection des ses personnels, la police nationale dispose d'un stock de masques individuels de type FFP2\*

\*Distribués par les SGAP à chaque DDSP.

Ils ne sont utilisables qu'une fois et d'une durée de port limitée à 8 heures. Ils protègent les personnels contre les poussières et les particules solides à faible toxicité. Ils s'adaptent à toutes les formes de visages ils couvrent à la fois le nez, la bouche, le menton et n'entravent pas la vision la communication et la respiration.

Leur mise en oeuvre est très simple, l'emploi de cet équipement en mission fera en tant que de besoin l'objet de directives spécifiques.



2

## RESPECTER DES REGLES D'HYGIENE DE BASE

Se laver les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon.



# CONDUITE A TENIR

## CAS CONCRET 1

Une personne apporte au commissariat un oiseau ou plusieurs oiseaux sauvages morts.

### VOUS DEVEZ

1° manipuler l'animal dans environnement protégé et fermé (exemple sac plastique étanche) La manipulation se fait avec des gants en plastique et un masque. Bien se laver les mains après manipulation au savon de Marseille.

2° les gants et le masque seront détruits selon une procédure définie conformément aux instructions préfectorales encours de diffusion.

3° recueillir les informations sur la personne qui a découvert l'animal. L'inviter à se laver les mains.

4° recueillir les informations sur les lieux et les circonstances de la découverte, ainsi que sur les personnes et les animaux avec lesquels le déclarant a été en contact.

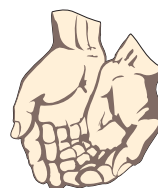
5° rendre compte à la hiérarchie.

6° faire appel à la DDSV.

7° établir un procès verbal de renseignements.

### VOUS NE DEVEZ PAS

Prendre l'animal avec les mains nues.



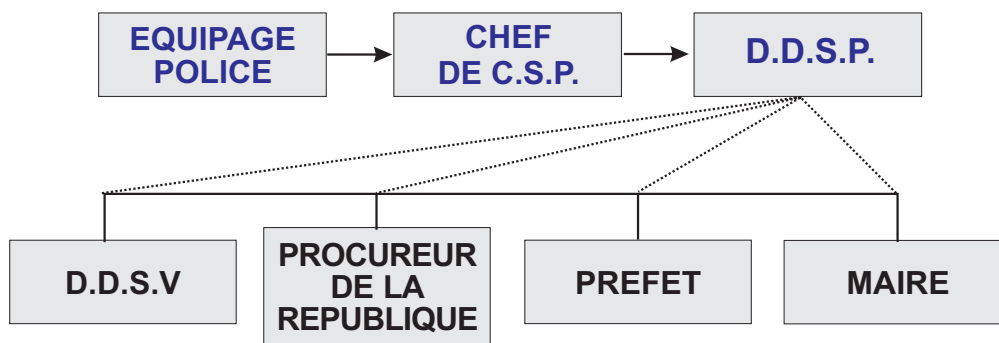
## CAS CONCRET 2

Le policier est avisé au cours de sa mission de la mort suspecte de plusieurs volailles dans un élevage.

### VOUS DEVEZ

- 1° vous rendre sur les lieux.
- 2° procéder au gel des lieux (périmètre de sécurité).
- 3° rendre compte à la hiérarchie.

### PREMIERE PHASE



### DEUXIEME PHASE

- 1° en cas de contact avec un foyer de contamination le policier doit appliquer les consignes diffusées par la préfecture.
- 2° le port du masque de protection respiratoire de type FFP2 est préconisé, si le policier est à proximité des lieux.
- 3° proposer aux éleveurs de se laver les mains et de retirer leurs vêtements, chaussures et les mettre dans un sac en plastique.
- 4° identifier les personnes qui récemment sont venues dans l'exploitation.
- 5° recueillir les informations sur les ventes de volailles et d'oeufs.

### VOUS NE DEVEZ PAS

Approcher les animaux et laisser d'autres personnes ou animaux entré en contact avec les animaux morts ou vivants.